



**HAL**  
open science

# L'accueil invisible. Les saisonniers de l'agriculture du Nord-Pas-de-Calais

Marie-Christine Allart

► **To cite this version:**

Marie-Christine Allart. L'accueil invisible. Les saisonniers de l'agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Michel Hastings; Anne Kerlan; Bénédicte Héraud. Le sens pratique de l'hospitalité. Accueillir les étrangers en France, 1965-1983, CNRS éditions, 2021, 978-2-271-13303-8. halshs-04337699

**HAL Id: halshs-04337699**

**<https://shs.hal.science/halshs-04337699>**

Submitted on 12 Dec 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **L'accueil invisible.**

## **Les saisonniers de l'agriculture du Nord-Pas-de- Calais**

*Marie-Christine Allart*  
*Correspondante de l'IHTP pour les départements du Nord et du Pas-de-Calais.*

L'immigration dans le monde rural a fait l'objet de peu d'études, pourtant elle détermine une partie des migrations internationales. Gérard Noiriel<sup>1</sup> a montré son importance dans les années de l'entre-deux-guerres et Ronald Hubscher<sup>2</sup> l'a traitée jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Au niveau national, ces études portent majoritairement sur les travailleurs illégaux dans les exploitations du Sud, désignés souvent par le terme d'« invisibles »<sup>3</sup>.

Selon l'Office National de l'Immigration (ONI), l'immigration saisonnière agricole étrangère a connu un développement considérable ; entre 1967 et 1972, la progression a été de 25 %. Attirés par les emplois industriels, les ouvriers agricoles ont été remplacés par des travailleurs saisonniers qui ont eux-mêmes été de moins en moins sollicités avec l'essor de la mécanisation imposée par les nouvelles politiques agricoles. L'immigration saisonnière étrangère joue un rôle crucial en absorbant les pics de travail. Géographiquement, cette main d'œuvre se concentre dans trois grandes régions : le Nord, le Sud-Ouest et les départements du pourtour méditerranéen et du couloir rhodanien. Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, les agriculteurs étrangers sont peu nombreux, une dizaine, et les ouvriers étrangers permanents, entre 60 et 140<sup>4</sup>. En revanche, ils s'avèrent très présents dans l'immigration saisonnière, comme les données de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) l'attestent. Dans la mémoire collective de ces deux départements, les ouvriers agricoles étrangers, permanents ou saisonniers, correspondent aux ouvriers belges et aux ouvrières polonaises. Or dans l'après-guerre, seulement 6 % des betteraviers employés sont belges<sup>5</sup> et aucun Polonais n'a été accueilli. Ces deux catégories qui ne concernent pas la période étudiée masquent l'immigration des années 1960-1980.

---

<sup>1</sup> Noiriel G., *Le creuset français : histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1988, p. 315-316.

<sup>2</sup> Hubscher R., *L'immigration dans les campagnes françaises, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Odile Jacob, 2005, p.369-396.

<sup>3</sup> *Agriculture paysanne*, [en ligne] <http://www.agriculturepaysanne.org>, (consulté le 21 novembre 2019), nombreux articles de presse sur les invisibles clandestins ; Albertini A., *Les Invisibles, Une enquête en Corse*, Paris, J.-C. Lattès, 2018.

<sup>4</sup> Archives de La Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Lille.

<sup>5</sup> Archives de la Confédération Générale Betteravière (ACGB), Paris, d'après le dépouillement des fiches employeurs de 1961 à 1980 pour le Pas-de-Calais.

Alors qu'ils sont accueillis<sup>6</sup> en assez grand nombre, alors qu'il faut organiser leur accueil dans un contexte de pénurie, les saisonniers subissent une relégation sociale : ils sont absents de la vie des villages, logés à l'écart des zones d'habitations. La précarité des contrats de travail rend fragile leur présence elle-même dans la vie sociale locale, alors qu'ils participent paradoxalement à la survie du monde agricole. Le silence règne dans l'espace public agricole et il s'avère difficile de trouver des références sur ces travailleurs saisonniers. Les deux journaux agricoles généralistes de la région, *Le Syndicat agricole* et *L'Agriculture du Pas-de-Calais*, ne traitent pas ce sujet. Seuls quelques détails pratiques apparaissent comme un entrefilet informant les agriculteurs des tarifs des rémunérations ou des formalités à remplir. Aucun reportage ne donne la parole ni aux accueillis ni aux accueillants. La pastorale agricole ne s'en préoccupe pas davantage. Les prêtres missionnaires agricoles ont disparu et le prêtre en charge des migrants est basé dans le bassin minier. Quant au syndicalisme agricole, il ne s'intéresse guère aux ouvriers qu'ils soient français ou étrangers. Les ouvriers agricoles<sup>7</sup> ne sont pas visibles et donc encore moins les ouvriers étrangers<sup>8</sup>. Le thème récurrent durant ces Trente Glorieuses dans les assemblées professionnelles, dans la presse, concerne la modernisation, notamment la mécanisation afin de faire face au déficit de la main d'œuvre attirée par le secteur industriel. Nous tenterons dans ce travail de les rendre visibles en nous intéressant à ceux qui les ont fait venir, fait travailler et côtoyés, de comprendre comment ils sont pris en charge par ceux qui les recrutent, par ceux qui les emploient et ainsi déterminer la spécificité de leur accueil. Alors que les archives administratives offrent une approche quantitative, celles des syndicats délivrent la vision d'une filière tandis que les rapports divers conservés dans les Archives départementales permettent d'approfondir l'aspect qualitatif, complété par une dizaine d'entretiens réalisés auprès d'agriculteurs employeurs de main d'œuvre saisonnière et de leur voisinage.

---

<sup>6</sup> Darpeix A., « La main d'œuvre salariée en agriculture, histoire d'une invisibilité », *Le Demeter 2013*, 2013, Paris, IRIS, p. 269-293.

<sup>7</sup> Madeline P. et Moriceau J.-M., *Les Petites Gens de la terre. Paysans, ouvriers et domestiques (Moyen Âge-XX<sup>e</sup> siècle)*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2017.

<sup>8</sup> Hubscher R. et Farcy J.-C. (dir.), *La moisson des autres. Les salariés agricoles aux XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Créaphis, 1996.

## Un accueil silencieux mais organisé

Des statistiques de provenances diverses attestent de l'importance des migrations saisonnières, de l'encadrement par des organismes, et montrent que le phénomène est majoritairement agricole. Ces statistiques, qui nécessitent de nombreux recoupements afin de travailler au niveau départemental dans des filières ciblées, proviennent de l'INSEE, de l'ONI-OFII, des bureaux de l'Immigration, de l'Inspection du travail et surtout de la Confédération Générale Betteravière (CGB), le premier employeur de main-d'œuvre saisonnière. Dans le secteur betteravier, les étrangers remplacent progressivement la main d'œuvre française : ils représentent 20 % de la main-d'œuvre dans les années cinquante pour atteindre plus de 60 % dans les années 1960-1970 avant d'entamer un déclin. Car, après la mécanisation de l'arrachage, le binage de printemps devient à son tour inutile avec l'utilisation des graines monogermes. Les ouvriers betteraviers qui représentaient 70 % des saisonniers agricoles étrangers dans les années cinquante ne sont plus que 8 % en 1973. Le secteur betteravier est dépassé par les filières du lin, du houblon et de la chicorée qui, à leur tour, se mécanisent laissant le secteur endivier devenir le premier recruteur. Par exemple, les cueilleurs de houblon au nombre de 131 en 1957 sont tombés à 37 en 1961, puis 5 en 1963 pour disparaître en 1964. Les vagues de l'immigration agricole saisonnière, dont celle du Nord-Pas-de-Calais, suivent celles de l'immigration nationale. Après la vague belge de l'entre-deux-guerres, les Italiens sont majoritaires à 60 % dans les années 1960, puis suivent les Espagnols et les Portugais avant le recours à quelques Marocains et Tunisiens. Dans les autres secteurs à plus faible demande tels le lin, la chicorée et le houblon, les Belges sont en situation de monopole.

Tableau 1. Évolution et de la répartition des ouvriers belges<sup>9</sup>

	Nord				Pas-de-Calais			Total
	Binage	Arrachage	Chicorée	Lin	Binage	Arrachage	Chicorée	
1965	52	22	142	124	106	75	143	?
1970	26	0	23	38	45	12	33	177
1973	20	0	11	22	25	0	15	73
1980	2	0	4	6	0	0	2	18
1983	2		3	6	0	0	0	11

<sup>9</sup> Archives privées belges, correspondance adressée à l'office nationale de l'emploi de Bruxelles par le service belge auprès du bureau de l'Office National d'Immigration (ONI) de Tourcoing.

Dans les années 1980, les travailleurs saisonniers destinés au travail des endives, activité désormais la plus exigeante en main d'œuvre, sont majoritairement originaires du Portugal ou d'Espagne : 123 Espagnols et 99 Portugais sont ainsi employés en 1982 dans les exploitations du Pas-de-Calais. Ces ouvriers sont à une écrasante majorité des hommes, néanmoins quelques femmes exercent ces métiers pénibles. En 1965, apparaissent 131 femmes bineuses pour 1017 hommes. Les saisonniers viennent souvent en équipe afin de supporter les difficiles conditions de travail et de vie. Cette immigration très structurée n'a guère été affectée par l'évolution de la législation. Certes, avec la libre circulation, les ressortissants de la CEE bénéficient d'une immigration libre en répondant à une déclaration d'engagement d'un employeur avec un titre temporaire de séjour alors que les autres doivent avoir un contrat de travail visé par le service de main-d'œuvre<sup>10</sup>. En revanche, l'appel aux travailleurs étrangers saisonniers n'a pas été frappé par la suppression générale de l'immigration en 1974 : une exception à la règle. L'accueil s'est donc déroulé dans un cadre stable et l'exemple de la filière betteravière montre son ancienneté qui explique l'efficacité de son organisation.

Dès le début du XX<sup>e</sup> siècle, le monde agricole s'implique dans le recrutement de la main d'œuvre étrangère. Durant la Grande Guerre, deux services se mettent en place pour son introduction, dont un relevant du ministère de l'Agriculture. Puis deux groupes principaux d'employeurs de main d'œuvre étrangère se constituent : le Comité de Houillères et l'Office central de la main d'œuvre agricole qui assurent les opérations d'immigration de 1919 à 1924 avant de créer la SGI. La Société Générale d'Immigration agricole et industrielle, qui fonctionne jusqu'en 1939, se substitue à l'action de l'Etat en se chargeant des contrats, de la sélection médicale et professionnelle et de l'organisation des transports. En moyenne, elle procède à l'entrée de 60 000 migrants saisonniers betteraviers. Après la Seconde Guerre mondiale, les difficultés de recrutement sont grandes : en 1948, les exploitants demandent environ 6 300 betteraviers belges et 4 000 bineurs, or seulement 3 600 belges et 200 Italiens sont recrutés. En 1951, le service de Milan est dépassé, il y a de nombreuses erreurs. La puissante CGB, affiliée à la Fédération Nationale des Syndicats d'exploitants Agricoles (FNSEA), décide alors la création en 1953 d'un organisme spécifiquement dédié au recrutement de la main d'œuvre : la FMO, la Fédération de la Main-d'Œuvre<sup>11</sup>. Ce syndicat dont les

---

<sup>10</sup> Berlan J.-P., « Agriculture et migrations », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 2, n° 3, 1986, p. 9-32.

<sup>11</sup> Lenoble R., *Les grandes migrations betteravières, du travail manuel...à la mécanisation*, FMO, Paris, S.E.D.A., 1987.

présidents sont de grands planteurs considère qu'il est essentiel de proposer de la main-d'œuvre aux planteurs même s'ils savent que cette étape est transitoire puisque l'objectif final est la mécanisation totale afin d'être compétitif sur les marchés internationaux, afin de ne plus dépendre de cette main d'œuvre et ainsi mettre fin à un travail reconnu comme pénible par les employeurs. Interface entre les syndicats de planteurs et l'Etat, la FMO entretient des liens avec le ministère du Travail, le ministère de l'Agriculture, l'Office national de l'Immigration mais aussi avec le ministère des Affaires étrangères, le ministère des Finances, les ambassades et consulats des pays d'origine de la main d'œuvre et la SNCF. À l'initiative d'un ensemble de mesures parfois durement négociées concernant les quotas d'ouvriers par nationalité, les tarifs de transport, etc., la FMO prend des dispositions pour faciliter les liens accueillants-accueillis et présente une vision idyllique, irénique des rapports sociaux en conformité avec l'idéologie agrarienne. Elle œuvre pour mettre en place un accueil susceptible de fidéliser la main d'œuvre. Elle agit donc sur les accueillants et les accueillis afin que les deux parties soient satisfaites.

La chronique du saisonnier qui comprend environ 5 à 6 pages sur les 40 pages que propose le bimensuel *Le Betteravier*, revue de la CGB, paraît souvent dans trois numéros, en avril, mai et septembre. La FMO mène ainsi une action d'information auprès des employeurs et des saisonniers. A cet effet, sa chronique paraît en plusieurs langues. Dès 1960, quatre langues, l'italien, l'espagnol, le portugais et le flamand, sont utilisées et de la publicité promeut des guides de langues franco-espagnol, franco-italien, franco-portugais et arabe « le maghrébin » à partir de 1977, afin de faciliter les relations. Elle informe les employeurs sur la durée du travail, les accords sur les salaires, les taux horaires, les types de contrat, les transferts de salaire, le retour et propose un guide de l'employeur qui donne notamment le calendrier des formalités à accomplir. Elle codifie le règlement des éventuels litiges : désignation d'un arbitre, recours à un expert rémunéré. Elle met en place des correspondants communaux qui, connaissant bien le milieu et peuvent régler les différends à l'amiable.

La FMO veille aussi au respect des droits du saisonnier : le contrat, le voyage, la protection sociale, le montant et le paiement du salaire. Par exemple, lors des réunions mixtes CGB-FMO dans le cadre de l'harmonisation des salaires, il est préconisé par la FMO d'envoyer sur le terrain un président et un directeur de la CGB car « quand je dis qu'il y a des contrats mal rédigés, on me dit que ce n'est pas vrai, là-bas, ils verront que c'est vrai<sup>12</sup>». Elle négocie le remboursement des frais médicaux pour les ouvriers hors CEE. A partir de 1962, elle se

---

<sup>12</sup> ACGB, FMO 1958-1964, Discussions de la commission mixte CGB-FMO sur les salaires.

substituée au Crédit du Nord pour le transfert des salaires avec d'heureux résultats : le délai de transfert est ramené à seulement 10 jours. Lors des événements de mai 68, elle assure le retour en autocar des saisonniers bloqués en France, sans nouvelle de leur famille par suite des grèves des PTT et de la SNCF. Lorsqu'en 1961, un syndicat italien, la *Confederazione Generale Italiana del Lavoro* (CGIL), réclame une augmentation des salaires et définit les conditions de travail (logement, horaires...) appuyé par la CGT et la CFTC, la FMO demande au ministère du Travail d'accueillir ses requêtes avec sollicitude car le départ des migrants approche. Elle crée en 1955 un service social avec Don Anselmo Saglio, aumônier des émigrants italiens, espagnols et portugais, qui œuvre surtout dans l'Aisne, dans les départements où le nombre des ouvriers est plus important. Le bureau régional de la CGB à Douai informe les exploitants des démarches à faire, notamment aller chercher leurs ouvriers dans les gares d'Arras, Béthune, Calais, Cambrai, Douai, Etaples et Hazebrouck où il organise l'arrivée et la prise en charge, soit environ 2000 personnes au début des années 1970.

### **Des structures régulatrices au niveau local**

L'ONI gère l'accueil par l'intermédiaire de ses bureaux frontaliers à Milan, Irun ou à Tourcoing. À la frontière belge, les contrats de travail établis entre la FMO, le ministère belge du Travail et les représentants syndicaux sont visés par l'Inspection du travail en France puis par les bureaux de l'ONI à Tourcoing qui vérifient si le saisonnier n'a pas d'antécédents : plainte pour mauvais comportement, rupture anticipée de contrat. Quant aux autorités belges, elles contrôlent si les agriculteurs ne sont pas fichés pour des plaintes de non-respect des contrats. Les employés du bureau de Tourcoing, au nombre de six dans les années 1960 avec une représentante de la FMO, vérifient les documents administratifs d'une centaine d'ouvriers par jour. Connus des saisonniers, ils maîtrisent plus ou moins le flamand et tentent de les rassurer ; en effet, peu familiers des formalités administratives, ces ouvriers peinent à remplir les documents.

Le comité consultatif d'action sociale au profit des travailleurs étrangers comprenant les directeurs de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et de la Direction départementale agricole (DDA), l'inspecteur des lois sociales en agriculture, le président de la Fédération Agricole, tous membres de droit, ainsi qu'un agriculteur sur les six membres nommés<sup>13</sup>, n'impulse pas d'actions sur l'accueil. Les réunions, qui se tiennent régulièrement, sont l'occasion d'entériner

---

<sup>13</sup> Archives départementales du Pas-de-Calais (AD62), 1 W 51843.

la qualité de l'accueil et donc l'absence de problèmes, ce dont ils se réjouissent : « L'activité de ces travailleurs est toujours très appréciée », « Il faut reconnaître que l'ambiance des relations de travail est généralement « bonne », « les contrats sont majoritairement nominatifs avec parfois la précision écrite par l'employeur de sa satisfaction [...] ». Les autorités se félicitent des réactions des employeurs lors du décès d'un saisonnier en soulignant l'entraide et le soutien apportés « quand il a été fait appel...aux employeurs dans un mouvement de solidarité professionnelle »<sup>14</sup>. Pourtant, un rapport de 1980 qui se réjouit du faible nombre de litiges enregistrés reconnaît que : « si l'on veut bien se rappeler le nombre de difficultés qui surgissaient et que le service devait aplanir quand une main d'œuvre étrangère était employée dans la production betteravière, en particulier à l'occasion des opérations de binage, démariage, repassage<sup>15</sup> ». Les tensions de la grande période d'accueil ont donc été invisibles à l'instar des ouvriers eux-mêmes comme en témoigne la réponse faite au syndicat Force Ouvrière (FO) en ce qui concerne l'agriculture, pour son service d'aide aux travailleurs portugais : « Je ne possède aucun fichier détaillé relatif à l'origine de la main d'œuvre étrangère introduite dans ce département et à son implantation géographique<sup>16</sup> ».

Si ces ouvriers peuvent être invisibles, néanmoins, ils sont rarement clandestins. Il est vrai qu'un seul inspecteur du travail couvre le secteur agricole dans le Pas-de-Calais. Néanmoins, en 1967, une lettre de l'inspection des lois sociales de Lille demande « de mettre en œuvre les meilleurs moyens susceptibles d'amener les employeurs agricoles à utiliser la procédure régulière d'immigration<sup>17</sup> ». En 1978, une circulaire conseille de contrôler en priorité les employeurs qui n'ont pu obtenir d'ouvriers. Mais en 1979, une seule infraction sur huit contrôles est relevée dans le Nord et aucune dans le Pas-de-Calais.

Les assistantes sociales du SSMOE, le Service Social Main-d'Œuvre Étrangère, débordée par le travail interviennent peu dans le milieu agricole. En 1961, l'une d'elle s'inquiète cependant de la situation des betteraviers espagnols non francophones « dépaysés par la cuisine, le climat, le manque de famille<sup>18</sup> » confrontés au dépaysement linguistique, climatique et culinaire ainsi qu'à la solitude. Elle rapporte que, du fait de l'isolement, la moindre difficulté prend d'énormes proportions et constate chez quelques-uns « une inquiétude qui touche au pathologique ». Une seule action est mentionnée lors de l'hospitalisation d'un jeune ouvrier betteravier espagnol de

---

<sup>14</sup> AD62, 2877 W 116.

<sup>15</sup> AD62, 2877 W 12, Rapport sur la situation sociale à M. le directeur du Travail et de la Protection sociale agricole sur le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année 1980.

<sup>16</sup> AD62, 2877 W 114, Réponse de l'Inspecteur des lois sociales en agriculture le 11 décembre 1965.

<sup>17</sup> AD62, 2877 W 114, Lettre du 23 février 1967.

<sup>18</sup> AD62, 1 W 51844, Rapport de l'assistante sociale du Service sociale de la main d'œuvre étrangère.



17 ans en 1962<sup>19</sup>. En effet, « l'hôpital demande de l'aider à envisager le retour en Espagne de ce jeune infirme, nous demandons au médecin un séjour en centre de rééducation. Il y est admis alors que cela n'avait pas été envisagé étant donné sa nationalité. » Elle a dû aussi se battre pour établir les droits : « Nous obtenons par l'intermédiaire de l'Inspection des lois sociales en Agriculture la rectification d'un bulletin de paye erroné et le versement s'un salaire complémentaire. Le temps de travail permet l'ouverture de droit à la Sécurité sociale. »

Les rapports au niveau local montrent donc que l'action de la FMO est efficace. Sur le terrain, les agriculteurs, conscients du problème et sur recommandation de la FMO, demandent majoritairement des équipes, mêmes si cela ne peut se faire pour les petites exploitations. La peur de ne pas être en règle lors d'un accident et surtout l'encadrement exercé par la CGB agissent contre l'emploi de clandestins qui peuvent être plus nombreux dans d'autres branches. Par exemple dans la filière endivière moins structurée, il est précisé dans les années 1980 que « l'action du service dans le sens de déclarations plus fidèles continue à porter ses fruits : les immatriculations sont plus nombreuses et les déclarations de salaires plus importantes<sup>20</sup> ». Les ruptures de contrat pour cause de maladie ou d'accident sont rares chez les bineurs (0,3 à 1,3 %) à la différence des sécheurs de chicorée (10 %)<sup>21</sup>. Ils repartent chez eux et sont alors immédiatement remplacés.

Tableau 2. Le taux de rupture de contrat chez les sécheurs de chicorée.

	Sécheurs	Retour pour Blessure ou maladie
1960	408	26 soit 6,4%
1961	378	13 soit 3,4%
1963	320	14 soit 4,4%
1964	308	18 soit 5,8%
1965	143	15 soit 10,5%
1967	140	3 soit 2,1%
1969	73	7 soit 9,6%
1970	52	5 soit 9,6%

Lorsque la difficulté du travail entraîne des ruptures déguisées de contrat, majoritairement chez les betteraviers italiens qui se font rappeler chez eux par un télégramme annonçant un problème

<sup>19</sup> AD62, 2877 W 1140.

<sup>20</sup> AD62, 2877, Rapports sur la situation de l'emploi.

<sup>21</sup> Statistiques établies à partir des données d'archives privées belges.

familial, la FMO réagit : le télégramme ne peut plus être un motif de retour au pays. À l'inverse, quand l'accueil n'est pas suffisamment structuré par la filière professionnelle, il peut être pris en charge par le pays d'origine comme l'illustre le cas des saisonniers belges de Flandre occidentale dans le domaine de la chicorée<sup>22</sup>. À la demande des travailleurs saisonniers un prêtre, Joris de Jaeger, devient leur aumônier. Surnommé l'aumônier des Français, il exerce cette fonction de 1953 à 1987, et travaille en concertation avec Leon Bruggeman, secrétaire de l'*Algemeen Christelijk Vakverbond* (ACV)<sup>23</sup>, Confédération des syndicats chrétiens de Belgique. Tous deux rencontrent les saisonniers et œuvrent à l'amélioration de leurs conditions d'accueil. Tous deux ont été décorés du Mérite agricole pour leur action sur le territoire français. L'abbé de Jaeger visite les ouvriers, organise la venue des familles afin de briser la solitude des travailleurs. Leon Bruggeman, responsable des ouvriers belges de Flandre occidentale en France, négocie avec les employeurs et les représentants du gouvernement français. Les ouvriers belges qui passent par le bureau de l'immigration de Tourcoing à l'aller et au retour, font le compte-rendu de leur séjour, ce qui permet d'appréhender les mauvaises conditions d'accueil, de répertorier les maladies. Par exemple, en raison d'une alimentation sommaire, « un hareng et une patate par jour », des problèmes gastriques se développent. Une liste noire des mauvais patrons est ainsi dressée. Les journaux belges publient régulièrement des reportages sur les conditions de travail et de vie de ces ouvriers au début des années 1970, par exemple, un reportage sur les sécheurs dans le magazine néerlandophone *Knack* le 28 novembre 1973 mais encore dans *De Morgen* le 18 novembre 1984. Ils traitent de la médiocrité du logement qui restent sommaires : « une petite table, quelques chaises et des portes manteaux, des lits dans des chambres minuscules et en guise de sanitaires : un évier avec de l'eau froide ». Cependant, dans les secteurs du lin, du houblon et de l'endive, aucune structure particulière ne vient surveiller l'accueil, ni une structure professionnelle comme la FMO, ni une structure confessionnelle ou syndicale. La dissémination et le faible nombre des saisonniers en sont sans doute la cause, et ce sont les cueilleurs de houblon qui ont les plus mauvaises conditions de vie

---

<sup>22</sup> Archives privées de Leon Bruggeman (1923-2006) conservées par son fils Bart Bruggeman ; Archives de l'ACV.

<sup>23</sup> Bruggeman L., *Asten bieten en... mensen*, A.C.V. (vakbond), Belgique, 1986.

## Les variables de l'accueil

L'accueil s'organise de façon spécifique selon les filières, les nationalités, la taille des exploitations. Dans le secteur betteravier, l'accueil se révèle très variable. Il fut difficile de réaliser des entretiens. Les personnes sont très âgées, décédées ou ne souhaitent pas parler. Lors de la prise de contact, la réponse qui est faite et qui suit le refus est en substance : je n'ai rien à vous dire, ils étaient bien traités. Cela laisse à penser le contraire comme le confirment des entretiens menés avec des voisins ou des agriculteurs des environs. Quelques entretiens ont néanmoins permis de constater que certains ouvriers étaient mieux considérés : souvent ceux qui sont accueillis dans des exploitations d'une certaine importance où d'autres salariés permanents ou saisonniers français sont présents et où les exploitants font montre d'une tradition d'accueil. Ainsi peuvent en témoigner ces deux exemples diamétralement opposés. Dans le Pas-de-Calais, aux environs d'Arras<sup>24</sup>, des betteraviers espagnols vivent pendant plusieurs mois dans un logement lamentable : une porcherie. Ils ne sont pas connus des habitants. Ils ne sortent pas. Ils travaillent et assurent leurs besoins essentiels : nourriture, lessive, sommeil. Partis tôt le matin, ils rentrent dans l'après-midi se reposent et repartent travailler. Par signes, ils font comprendre au petit garçon d'une voisine d'aller leur chercher du pain car ils ne sont pas dans le village aux heures d'ouverture de la boulangerie. Alors que dans une grande ferme du Nord, les ouvriers espagnols mangent à la table familiale avec les autres ouvriers, la patronne assure la lessive et ils logent dans une petite maison<sup>25</sup>. L'accueil peut aussi être partagé. Les employeurs se regroupent pour faire venir un saisonnier et il peut manger chez l'un, être logé chez l'autre. Assez souvent, des agriculteurs n'effectuent pas de retenue pour la nourriture et le logement afin d'inciter les ouvriers à revenir sur leur exploitation.

En ce qui concerne les sécheurs de chicorée, ils vivent au sein même de la sécherie dans ce que l'on appelle « la chambre des Belges ». Il apparaît que l'accueil est à peu près identique dans toutes les exploitations ; l'explication repose sur le fait que la zone de recrutement et la zone d'emploi sont de faible extension. Les informations circulent bien et si une exploitation offrait des conditions de vie nettement inférieure, des difficultés de recrutement pourraient en résulter. Leur logement se compose d'une cuisine avec une table, des chaises et un feu à coke, d'une chambre avec un lit en bois et une paille. Le lendemain de leur arrivée, l'agriculteur tue le cochon et leur remplit un saloir. Dans le village, les différents commerces, la boucherie, la

---

<sup>24</sup> Entretien avec Philippe D., agriculteur.

<sup>25</sup> Entretien avec J-P. D., ferme des Blancs Moutons.

boulangerie, la coopérative bénéficient de leurs achats. Le patron retire les dépenses de la somme finale. Selon un ancien employeur ayant noué des liens avec ses ouvriers et leur ayant rendu visite : « Ils vivaient comme des cochons, je n'ai jamais pensé qu'ils pouvaient avoir une belle maison avec moquette. » Ces sécheurs étaient perçus comme des ouvriers, non comme des hommes avec une vie en dehors du travail.

En 1966, dans le secteur du lin, un rapport note que les ouvriers belges se déplacent constamment d'une ferme à l'autre. Ils sont certes nourris gratuitement mais sont très souvent obligés de dormir dans des locaux inadéquats : granges, greniers à paille ou à foin et parfois en cas de déplacement nocturne dans le véhicule qui les transporte<sup>26</sup>.

Les cueilleurs de houblon belges n'ont pas non plus de local spécifique. Ils dorment dans les étables vides puisque les bêtes sont alors dans les pâtures. On leur installe des paillasses, sacs de toile dans lesquels on met de la balle de blé. Là aussi le fermier fournit le repas : soupe, pommes de terre bouillies, tartines, café ou thé, c'est-à-dire une tisane de tilleul ou de réglisse. L'accueil diffère selon la nationalité. En 1971 et en 1972, une exploitation a accueilli des ouvriers canadiens, des étudiants, pour le travail de la moisson pendant un mois. « L'expérience a été jugée particulièrement heureuse et appréciée tant par le jeune que par l'employeur. Un membre de l'ambassade du Canada est venu sur place<sup>27</sup> et la presse en parle. Mais l'annonce du *Syndicat agricole*<sup>28</sup> proposant l'emploi de supplétifs des camps de Rivesaltes, St Maurice, La Rye... ne rencontre pas d'écho. Lorsque des betteraviers algériens sont placés dans une ferme à Bihucourt, même si leur travail donne satisfaction, l'expérience tourne court face au refus des cultivateurs d'employer des « Nord Africains ». Quant aux Espagnols et aux Portugais, la barrière de la langue constitue un frein aux échanges. En revanche, les Belges sont plus visibles dans les villages. Les sécheurs vont faire leurs courses dans les boutiques ; certains ouvriers betteraviers sont même attendus avec impatience par les jeunes filles du village lors des bals.

Dans la majorité des cas, la qualité du travail est reconnue ; certains employeurs notent même leur satisfaction sur les documents officiels. Les étrangers sont davantage appréciés que les Bretons auxquels sont reprochés instabilité, manque de qualification, ébriété<sup>29</sup> alors que les Belges bénéficient de l'ancienneté de la pratique et que les Espagnols, de petits paysans qui

---

<sup>26</sup> Archives privées Leon Bruggeman, Correspondance adressée à l'Office national de l'emploi à Bruxelles par le service belge auprès du bureau de l'ONI de Tourcoing.

<sup>27</sup> AD62, 2877 W 114.

<sup>28</sup> AD62, PE 153/14, *Le Syndicat agricole*, 6 avril 1963.

<sup>29</sup> ACGB-FMO, 2009, DG 18-II,4,1, février 1970.

cherchent un complément de revenus<sup>30</sup>, sont réputés pour leur travail. Ainsi, le racisme se marque dans le cadre du travail, mais non la xénophobie qui cependant se fait sentir dans la vie sociale. La reconnaissance du travail se marque par l'établissement de contrats nominatifs et donc la fidélisation des ouvriers. Afin de fidéliser leurs ouvriers, certains employeurs ne font pas payer la nourriture et le logement lorsque le labeur a été plus dur que prévu en raison des conditions météorologiques. Il est rare que des liens personnels se nouent. Parfois, une carte postale est envoyée, une visite est faite chez l'ouvrier. Les rapports sont asymétriques et demeurent des relations de travail. Pour des équipes fidélisées, les échanges de correspondance retrouvés, outre les formules de politesse, portent uniquement sur le travail, le renouvellement du contrat, la fourniture de noms pour des contrats nominatifs comme en témoigne cette lettre ; parfois l'exploitant est nommé patron :

Très Monsieur mien ; je le envoie mes salues, avec le désir de que vous, et tout vos famille se trouve, bien, nous bien par le présent. Merci à Dieu. Nous irons a travailler a France les mêmes du année pasée au soit Faustino. A. y Bonifacio R. M... Je vais au sept mois. Dans combien les reçoive la réponse a volte de courier...(les adresses des 2 personnes).

Sans plus je le envoie un cordiale salue pour tout famille et vous reçoive ce que vous veut de cette serviteur que le veut.

(Signature)<sup>31</sup>

Les témoignages des accueillants montrent le plus souvent une méconnaissance de la vie de ces salariés et reflètent le peu d'échanges réels : ignorance du métier exercé par le salarié, de la composition de leur famille. D'ailleurs, les échanges avec les Portugais et les Espagnols se font par des signes pour les éléments essentiels de la vie : manger, dormir, boire. Ils sont facilités lorsqu'un ouvrier revient pendant plusieurs années et baragouine quelques mots de français, le chef d'équipe sert alors d'intermédiaire. En outre, il y a peu de place pour les contacts car les journées de travail sont longues. Les ouvriers partent dans les champs tôt le matin et rentrent tard le soir après une sieste dans le champ. Ils ont un rythme de vie et de travail différent de celui de l'exploitation. Il est donc possible d'avoir très peu de contacts s'ils ne sont pas recherchés. Or la majorité des patrons ne les recherchent pas contribuant ainsi à l'invisibilité. Cependant certains employeurs s'impliquent davantage. Ils vont chaque jour les voir dans les champs non pour les contrôler car ils travaillent à la tâche mais par considération<sup>32</sup>. Ils leur

---

<sup>30</sup> AD62, 1300 W 238.

<sup>31</sup> Lettre d'un betteravier espagnol, envoyé le 19 janvier 1961 à Jean T. ; archives privées.

<sup>32</sup> Entretien avec Dominique D., betteravier dans le Pas-de-Calais.

dispensent des conseils : « se méfier après avoir reçu une partie de leur paye, ne pas se laisser influencer, faire attention en passant par Paris à ne pas se faire détrousser<sup>33</sup> ». Par reconnaissance pour le travail bien fait, ils vont truquer un peu les comptes afin qu'ils ne payent pas trop de charges, accepter de les payer en liquide afin qu'ils puissent jouer sur les taux de change. Ils peuvent aussi faire preuve d'hospitalité en laissant les enfants jouer au football avec eux, en les invitant à regarder un match à la télé. L'agriculteur peut aussi leur fournir des pièces de cinq francs pour qu'ils puissent téléphoner à leur famille, les conduire faire les courses dans un hypermarché avant leur retour au pays. De ce fait des liens perdurent et quelques années après les avoir fait travailler, certains entament des actions auprès de la MSA pour qu'ils touchent des allocations familiales ou la retraite. Mais parfois des relations conflictuelles apparaissent. Les litiges entre l'employeur et l'ouvrier portent sur le travail et donc la rémunération, non sur la nourriture ou le logement même si parfois les conditions de vie paraissent rudimentaires. Dans toutes les filières, des contestations surgissent lorsque le patron déduit les dépenses effectuées dans les commerces du village sur leur salaire. En revanche, il n'y aurait aucun problème concernant les bulletins de paie des betteraviers, très vigilants, surtout les Espagnols ; ils souhaitent ainsi justifier de l'argent qu'ils transportent lors du passage de frontière ou prouver leur activité pour les allocations familiales<sup>34</sup>.

Selon les filières et les patrons, la confiance ou la défiance règnent. Dans le secteur du houblon, le patron vérifie systématiquement le travail. Les cueilleurs, payés au poids du sac, peuvent abimer les fleurs en exécutant rapidement le travail ou laisser des feuilles afin d'alourdir les sacs. Chez les betteraviers, des conflits risquent d'éclater sur la qualité du binage. L'agriculteur reproche à l'ouvrier d'avoir mal travaillé en supprimant trop de pieds de betteraves. Mais les ruptures de contrat sont rares ; par exemple en 1982, une seule est constatée pour trois ouvriers espagnols. Chez les chicoratiens, les ouvriers sont payés au kilo de cossettes, les racines de chicorée découpées puis séchées, le patron leur fait généralement confiance pour la pesée. Parfois un patron n'apprécie pas que ces ouvriers le préviennent la veille de leur départ.

Certes, l'objectif prioritaire des saisonniers est de travailler sans compter les heures et d'épargner coûte que coûte un modeste capital qui permet un retour fructueux dans leur pays d'origine, mais cette attitude convient aux accueillants qui la renforcent. Le temps et les horaires de travail expliquent donc en partie leur manque de visibilité dans l'espace public. Mais cette invisibilité varie selon leur nationalité ; les Belges investissent davantage la vie villageoise de

---

<sup>33</sup> Entretien avec Paul F., betteravier dans le Pas-de-Calais.

<sup>34</sup> AD62, 2877 W 115.

par l'ancienneté de leur présence, la pratique de la langue, la proximité des modes de vie. Enfermés dans une vision utilitariste à court terme, de nombreux employeurs ont manqué à leur devoir d'accueil en offrant des conditions de vie précaires, une absence de vie relationnelle, responsables de l'invisibilité des saisonniers. Néanmoins, certains employeurs ont su faire preuve d'une certaine hospitalité en raison de leur aisance, de leurs convictions morales.

Dans le cadre d'une pénurie de main d'œuvre, l'accueil est cadré en amont, les conditions de travail et d'hébergement, les salaires sont définis et le savoir-faire en la matière atteint son apogée dans le secteur betteravier avec la FMO. L'organisation de l'accueil dépend de l'organisation de la filière d'activité et de son organisation interne. Cependant, la conception de l'accueil et la réalité ne correspondent pas toujours : sans contrôle des conditions officielles et légales, la disparité règne. Lorsque l'accueil n'est pas pris en charge par une structure professionnelle, les conditions de l'accueil s'avèrent parfois difficiles. Le pays d'origine peut intervenir pour dénoncer et introduire des améliorations comme ce fut le cas avec les saisonniers belges frontaliers pour les sécheurs de chicorée mais non pour ceux employés dans les cultures de lin ou de houblon aux faibles effectifs. Encore aujourd'hui, dans le Sud de la France, l'accueil de « Ces travailleurs saisonniers que nous ne verrons pas<sup>35</sup> » assignés à l'espace travail reste difficile et semble bien moins encadré qu'au temps de la puissante FMO.

---

<sup>35</sup>Dumaz M., « Ces travailleurs saisonniers que nous ne verrons pas », 2015, [en ligne], <http://www.agricultures-migrations.org>. (Consulté le 21 novembre 2019).